



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE DES PRODUITS

TRENTE ET UNIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES GRAINES OLÉAGINEUSES ET LES MATIÈRES GRASSES

4-5 mars 2021

Vers des directives volontaires de la FAO sur la durabilité des huiles végétales au service des ODD – «Document blanc» élaboré par le Gouvernement de l'Indonésie –

À la soixante-douzième session du Comité des produits, qui s'est tenue du 26 au 28 septembre 2018, la République d'Indonésie a présenté une proposition visant à convoquer le Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses, afin d'élaborer des Directives volontaires sur les huiles végétales au service des objectifs de développement durable (ODD). Le Comité a pris note de la proposition et est convenu que celle-ci serait présentée au Bureau du Comité des produits, pour examen. Le rapport de la soixante-douzième session du Comité des produits a ensuite été approuvé par le Conseil, à sa cent soixantième session tenue en décembre 2018. À la suite de l'examen et de l'accord du Bureau du Comité des produits et de l'approbation du Directeur général, il a été convenu d'organiser la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses les 4 et 5 mars 2021. La réunion a été organisée en étroite collaboration avec le Bureau du Comité des produits, qui a également collaboré à l'élaboration de l'ordre du jour provisoire et à d'autres aspects logistiques.

Le présent document a été établi par le Gouvernement de l'Indonésie en tant que note d'information, en complément du point III de l'ordre du jour.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Directorate of Trade,
Commodity and Intellectual Property,
Directorate General for Multilateral Cooperation,
Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Indonesia,
email: pkki@kemlu.go.id

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

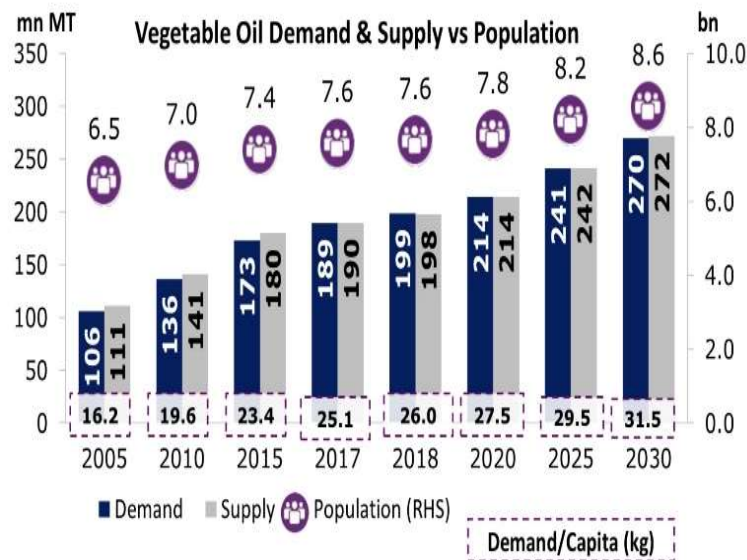
Novi DR,
 Coordinator for Agriculture and Commodities Development
 Directorate of Trade, Commodity, and Intellectual Property,
 Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Indonesia,
 email: novi.ratnasari@kemlu.go.id

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Un des principaux défis que doit relever le secteur de l'agriculture, de l'alimentation et des boissons est de parvenir à la durabilité dans le secteur des huiles végétales au regard du Programme 2030 des Nations Unies et de ses objectifs de développement durable. Ce défi est lié à l'accroissement ininterrompu de la demande et au besoin de protéger les ressources en terre au niveau mondial en optimisant les chaînes d'approvisionnement et en abordant le problème au niveau des huiles végétales en général et non des graines oléagineuses qui sont en concurrence.

2. Ces dernières décennies, la demande mondiale d'huiles végétales a continué de progresser en raison de la croissance démographique, entre autres. Les huiles végétales sont un produit de base essentiel dans de nombreuses économies, car elles sont abondamment utilisées dans le secteur alimentaire et ont de nombreuses applications dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie. En effet, les plus récentes prévisions indiquent que la demande devrait enregistrer une progression de l'ordre de 60 millions de tonnes d'ici à 2030.

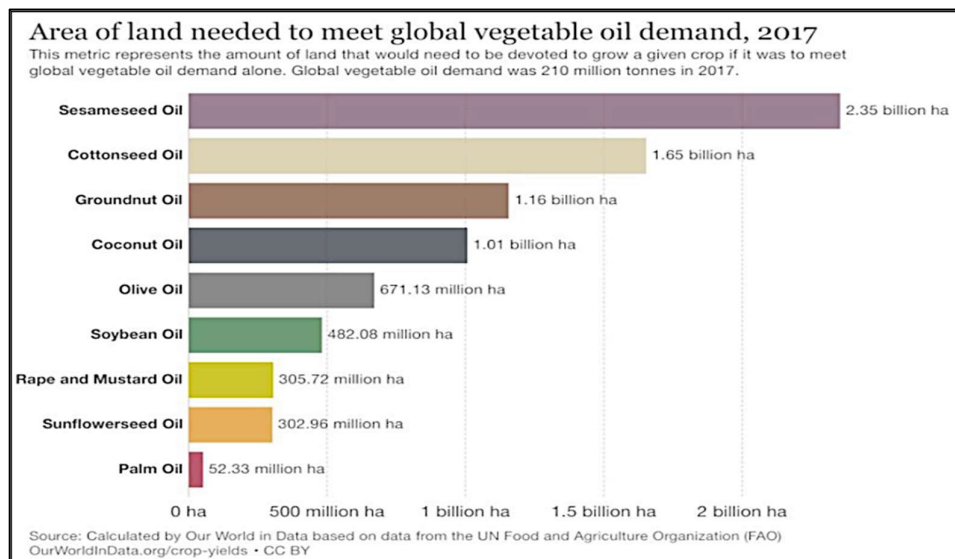
Population Growth is a Key Driver



Source: LMC Oilseeds & Oils Report, Organisation des Nations Unies, Département de l'agriculture des États-Unis

3. La demande d'huiles végétales ne cesse de croître et il est crucial de se pencher sur la productivité de chaque type d'huile végétale pour nous assurer un avenir durable. Étant donné que les rendements des huiles végétales auront des incidences sur la quantité de terres nécessaires à leur culture,

nous devons faire en sorte que la production d'huiles végétales soit adaptée en durable, afin de ne pas épuiser les ressources en terre au niveau mondial. Le diagramme suivant donne une estimation du nombre d'hectares de terres nécessaires pour satisfaire la demande mondiale d'huile végétale, sur la base des conditions de 2017.



4. Il faut non seulement protéger les ressources en terre au niveau mondial, mais également trouver un équilibre entre les progrès économiques et sociaux et prendre en compte les questions environnementales. Alors que l'huile de palme, de soja et de noix de coco sont essentielles au développement de nombreuses économies émergentes, la culture de colza et de tournesol est quant à elle au cœur du tissu économique et social de certaines régions, notamment l'Europe et l'Australie. En effet, la culture et la transformation des graines oléagineuses contribuent à 17 des ODD du Programme 2030, notamment à la lutte contre la pauvreté, au développement des économies rurales, en particulier des petits producteurs, et aux améliorations visées en matière d'éducation, de santé, de communication et de transport.

5. Les questions environnementales occupent une grande place dans la culture des graines oléagineuses et la transformation des huiles végétales, secteurs dans lesquels de nombreux dispositifs sur la durabilité, obligatoires ou volontaires, sont appliqués. Néanmoins, il faut que les futurs efforts menés soient plus larges et plus globaux par nature, afin de les faire porter non plus seulement sur la déforestation et la perte de biodiversité, mais également sur la contamination des sols et des nappes phréatiques due à l'utilisation d'engrais et de pesticides.

6. Ainsi, il est important de trouver un équilibre entre l'accroissement de la productivité des huiles végétales, afin de satisfaire à la demande mondiale, et la durabilité de leur production, qui doit contribuer à la réalisation des ODD dans leurs trois dimensions, à savoir économique, sociale et environnementale. Cette production doit contribuer à améliorer la gestion de l'environnement, à mettre un terme à la perte de biodiversité et à la déforestation, à lutter contre le changement climatique et la dégradation des terres, à faire reculer la pauvreté, à émanciper les communautés et à favoriser un développement équitable.

B. LE RÔLE DE LA FAO

7. Parmi les organismes du système des Nations Unies, la FAO a un rôle central à jouer, car il s'agit du principal forum mondial consacré à l'alimentation et à l'agriculture et l'on sait que l'huile

végétale est une composante vitale de la nutrition et de la sécurité alimentaire au niveau mondial. À ce titre, la FAO est en mesure d'établir une norme mondiale sur les huiles végétales qui prendrait en compte les questions environnementales, sociales et économiques et aurait pour but de réaliser les ODD dans tous leurs aspects.

8. À cet égard, le Comité des produits, à sa soixante-douzième session, a souligné que le commerce agricole pouvait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde) et l'ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable).

9. Le Comité a également souligné qu'il était important de disposer d'un système commercial bilatéral, plurilatéral et multilatéral qui soit universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire, équitable et fiable et qui favorise la sécurité alimentaire mondiale, l'amélioration de la nutrition et le développement agricole durable.

10. Le Comité a pris note de la proposition visant à ce que le Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses se réunisse afin d'élaborer des directives volontaires sur la durabilité des huiles végétales au service des ODD.

11. Ces directives volontaires doivent porter sur les huiles végétales en général et définir des critères de durabilité pour toutes les graines oléagineuses, certains étant plus applicables que d'autres, mais qui, pris dans leur ensemble, aient l'objectif commun de contribuer aux objectifs de durabilité du Programme 2030 et qui dissipent les incertitudes du marché dues à des allégations de durabilité divergentes entre les différentes huiles végétales en apportant au consommateur la certitude qu'elles répondent aux objectifs des ODD acceptés universellement.

12. Ces directives contribueraient également à favoriser la transparence des échanges d'huiles végétales et la loyauté de la concurrence et à empêcher l'adoption de mesures de restriction commerciale dans une optique protectionniste.

13. Il est donc essentiel de donner suite aux conclusions de la soixante-douzième session du Comité des produits de la FAO en convoquant une réunion du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses.

14. Il est proposé que cette réunion se tienne les 4 et 5 mars 2021, avant la soixante-quatorzième session du Comité des produits de la FAO, qui se tiendra du 10 au 12 mars 2021.

C. PRINCIPAUX OBJECTIFS

15. Établir et promouvoir des directives volontaires de la FAO sur les huiles végétales durables au service des ODD, telles qu'approuvées par le Comité des produits à sa soixante-douzième session (26-28 septembre 2018) et le Conseil de la FAO à sa quarante et unième session (22-29 juin 2019).

16. Établir des directives qui portent tant sur la culture durable des graines oléagineuses que sur la production et la transformation des huiles végétales.

17. Veiller à l'homogénéité de l'objectif lors de l'étude et de la définition des moyens permettant de réaliser le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable.

18. Contribuer à une compréhension commune des critères de durabilité qui permette de trouver un équilibre entre les progrès économiques et sociaux et l'environnement, afin d'inclure dans les directives des références à des normes et à des systèmes de certification sur les huiles végétales qui existent déjà.

PROPOSITION RELATIVE AU CONTENU DES DÉBATS DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL

19. À sa réunion, le Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses débattrà des propositions suivantes:

1. Les Directives volontaires visent à promouvoir la durabilité des chaînes d'approvisionnement des huiles végétales, en prenant en compte les trois dimensions des ODD, à savoir économique, sociale et environnementale.
2. Elles encourageront toutes les parties prenantes, y compris les petits exploitants, à œuvrer de concert à la durabilité de la production des huiles végétales.
3. Elles contiendront un ensemble de recommandations en matière de durabilité, qui orienteront toutes les parties prenantes vers les politiques qui favorisent la durabilité des huiles végétales au service des 17 ODD.
4. Elles mentionneront les systèmes de certification sur la durabilité qui existent déjà, encourageront leur utilisation pour d'autres produits de base issus des huiles végétales, le cas échéant, et indiqueront comment parvenir à une reconnaissance mutuelle.
5. Elles seront articulées autour de trois piliers: environnemental, social et économique. Chaque pilier portera sur un certain nombre de thèmes, pour lesquels des recommandations seront formulées.

D. PROPOSITION DE FORMAT ET D'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL

20. La réunion se tiendra en ligne, les 4 et 5 mars 2021. Elle comprendra trois séances, qui porteront sur les points suivants:

- 1) Ouverture de la réunion.
- 2) Questions relatives à l'organisation.
- 3) Développement du marché des huiles végétales et perspectives à court et moyen termes
- 4) Débat sur la durabilité des huiles végétales au service des ODD.
- 5) Proposition de directives volontaires de la FAO sur la durabilité des huiles végétales au service des ODD.
- 6) Examen et adoption du rapport.

E. VOIE À SUIVRE

21. On espère que le Groupe intergouvernemental approuvera la proposition visant à élaborer des directives volontaires sur la durabilité des huiles végétales au service des ODD. Les recommandations du Groupe intergouvernemental seront ensuite présentées au Comité des produits, à sa soixante-quatorzième session qui se tiendra du 10 au 12 mars 2021, pour approbation, puis soumises au Conseil de la FAO en avril 2021, pour décision finale.

22. Après l'approbation du projet par le Conseil de la FAO, le processus d'élaboration sera mené par un groupe de travail à composition non limitée, auquel pourraient participer différents comités.